



Le Syndicaliste Indépendant de l'Yonne

**Journal de la Fédération Nationale de
l'Enseignement, de la Culture et de la
Formation Professionnelle**

FORCE OUVRIERE

Accès à la Hors-classe : un hold-up se prépare !

Dans le cadre de sa réforme sur l'évaluation des enseignants présentée en CTM (Comité technique Ministériel) le 7 décembre, la ministre va revoir le nombre de promouvables à la Hors Classe :

« Les professeurs des écoles peuvent être promus au grade de professeurs des écoles hors-classe lorsqu'ils comptent, au 31 août de l'année au titre de laquelle le tableau d'avancement est établi, au moins deux ans d'ancienneté dans le 9e échelon de la classe normale ». (extrait du projet de décret)

Actuellement, c'est à partir du 7ème échelon de la classe normale que l'on est promuable à la Hors-Classe. Cette mesure ferait donc mathématiquement chuter considérablement le nombre de promouvables...
... et, comme le nombre de promus est calculé en fonction du nombre de promouvables (5% actuellement), cela pourrait faire baisser d'au moins 60% le nombre de promus à la Hors-Classe !

C'est scandaleux ! Est-ce cela la revalorisation annoncée et l'amélioration des carrières ?

Ainsi, avec la réforme de l'évaluation des enseignants, d'une part, les promotions à la hors-classe s'effectueraient à la tête du client, hors de tout barème vérifiable en CAPD, mais d'autre part, le nombre de promus pourrait s'effondrer !

Pour FO, la réforme de l'évaluation des enseignants, rejetée une première fois sous le ministre Chatel, c'est NON aussi sous la ministre Vallaud-Belkacem.

SIGNEZ LA PETITION NATIONALE,
PRENEZ POSITION DANS VOS ECOLES !

La mobilisation se prépare, des rassemblements devraient avoir lieu le mercredi 1er février :

**NON à la réforme de l'Evaluation !
Retrait du décret !**

**SNUDI 89
FO**

SOMMAIRE

Page 1 : Edito

Page 2 : CAPD et Evaluation

Page 3 : SNUDI INFOS

Page 4 : L'organisation

Dispensé de timbrage
FO
la force syndicale

MONETEAU PPDC

P
PRESSE
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE

n° 38 - date de parution : déc. 2016

Publication Trimestrielle — 0,15 €

Directeur de publication : Marie CATTAGNI

-Imprimé par nos soins-

Rédaction et administration : **FNEC-FP FO 89**

7, rue Max Quantin 89004 AUXERRE Cedex

tel : 03.86.52.55.12 fax: 03.86.51.22.01

mail : fnectpfo89@gmail.com

Commission Paritaire de Presse 0110 S 08205

CAPD Promotions du 13-12-2016 à l'aune de la réforme de l'Évaluation...

La CAPD promotions s'est tenue mardi 13 décembre. Voici la déclaration du SNUDI-FO 89 lors de cette instance :

Madame la Directrice Académique,

Alors que le CTM vient de voter le projet de réforme sur l'évaluation des enseignants, auquel FO s'oppose, vous avez tenté de mettre la charrue avant les bœufs :

En effet, occultant toute discussion préalable, vous aviez fait disparaître du calendrier la CAPD promotion. Face au tollé de l'ensemble des représentants du personnel, qui l'ont appris en recevant le projet de calendrier des instances, vous êtes revenue sur votre décision unilatérale et nous nous retrouvons donc aujourd'hui pour traiter de l'avancement des personnels.

Nous comprenons bien cette volonté, et cela correspond parfaitement à la logique de la réforme de l'évaluation. En effet, avec la disparition de la notation et de l'inspection, au profit de l'appréciation de la « valeur professionnelle » lors d'entretiens professionnels, c'est la disparition des barèmes vérifiables et discutables, au profit de promotions arbitraires.

Dans ce sens, la disparition des CAPD serait logique... Mais nous n'en sommes pas là.

A l'heure actuelle, il existe encore, comme dans l'ensemble de la fonction publique, un avancement de carrière sur lequel les représentants du personnel ont un regard, et qui est régi par des règles et des barèmes. C'est pour nous essentiel. C'est la garantie de ne pas tomber dans la logique managériale d'avancement au mérite, et de soumission à la mise sous tutelle des collectivités territoriales.

Car c'est bien de cela qu'il s'agit : Alors qu'avec la réforme des rythmes scolaires organisant la confusion scolaire/périscolaire, les ingénieries municipales se multiplient dans les écoles, les enseignants seraient maintenant évalués notamment à partir d'items tels que « contribuer à l'action de la communauté éducative et coopérer avec les parents d'élèves et les partenaires de l'école/l'établissement », « coopérer au sein d'une équipe »... Cette évaluation est bien un outil de mise sous tutelle des enseignants, pour les soumettre à la réforme des rythmes scolaires, aux « missions périphériques » et préparer « les passerelles » avec les collectivités territoriales dans le cadre des PEDT et de l'école du socle.

C'est pourquoi FO s'oppose fermement à la réforme de l'évaluation de la ministre, tout comme nous nous étions opposés, avec la FSU, la CGT et SUD, à celle du ministre Chatel qui visait le même objectif : celui de soumettre les personnels à leur hiérarchie et aux exigences des collectivités locales, de remettre en cause leur avancement de carrière statutaire, de mettre en place l'arbitraire et l'individualisation, de faire des enseignants des stagiaires à vie.

Pour FO, quel que soit le gouvernement en place, la réforme de l'évaluation est inacceptable : il faut la retirer et maintenir le cadre statutaire actuel. Les représentants du personnel à la CAPD de l'Yonne ne s'y sont pas trompés : en exigeant que se tienne cette CAPD promotions, ils veulent que puissent se tenir des instances paritaires dans lesquelles les organisations syndicales ont un regard sur l'avancement, avec des règles et un barème.

Le SNUDI-FO 89 exige que les CAPD promotions continuent à se tenir et que l'avancement de carrière lié au statut de la fonction publique soit maintenu : La réforme de l'évaluation doit être abandonnée.

Lors de cette CAPD, la DASEN a de nouveau refusé des promotions pour certains collègues : une pour une collègue ayant eu un blâme (ce qui constitue une double peine), une autre pour un collègue sur poste adapté, sous prétexte qu'il vise un reclassement (et donc ne plus enseigner). **Pour FO, c'est inadmissible !** La promotion doit se faire au barème, en tenant compte de l'ensemble de la carrière. Ce n'est pas un moyen de récompenser ou non des collègues, selon leur projet de carrière par exemple. Malgré le vote contre de l'ensemble des représentants du personnel (moins une abstention pour le cas du blâme), la DASEN a maintenu sa décision. En revanche, elle ne l'étend pas aux collègues en Congé Longue Durée...

Dans le cadre de la réforme de l'évaluation ce type de mesures va se démultiplier !

Cette nouvelle forme d'évaluation c'est l'évolution de carrière "à la tête du client" !

Tout cela pour une revalorisation indigente, sans parler des mises en cause du nombre de promu à la hors-classe. Nous ne pouvons accepter cela !

Le SNUDI-FO 89 s'est adressé au SNUipp afin d'élaborer, dans l'unité, une prise de position commune pour l'abandon du projet de réforme sur l'évaluation.

La FNEC-FP FO nationale s'est également adressée à la FSU. Lors du CTM, FO a évidemment voté contre ce projet.

Retrouvez ces documents sur le site du SNUDI-FO 89 : <http://89.fo-snudi.fr>

Pour FO cela ne fait aucun doute : La ministre doit revenir sur sa position et abandonner sa réforme de l'évaluation. Ce que nous avons pu défaire sous le ministre Chatel, FO ne l'accepte pas davantage sous la ministre Vallaud-Belkacem !

Prenez position dans vos écoles !

Prenez connaissance de la motion de stage du SNUDI-FO 89 .

Signez la pétition en ligne à partir du site de la FNEC FP-FO:

<http://fo-fnecfp.fr/>

D'autres points abordés par le SNUDI-FO 89 lors de cette CAPD

- ▶ Par ailleurs, lors de cette CAPD, le SNUDI-FO 89 est intervenu au sujet des collègues ayant un **temps partiel dépassant les 80%** et qui ne peuvent pas de ce fait prétendre au supplément de la CAF. Le dossier que nous portons sera réexaminé. Les collègues qui seraient dans ce cas sont invités à prendre contact avec nous.
- ▶ Concernant les **entrées et sorties des écoles maternelles**. La DASEN a rappelé qu'il n'y a pas de règles strictes. L'organisation revient donc à l'équipe, en concertation avec les partenaires... Pour le SNUDI-FO, la responsabilité ne peut être imputée aux enseignants : envoyez un courrier à votre IEN indiquant votre organisation (même si vous ne mettez rien en place). Sans réponse de sa part, cela vaut pour accord et vous êtes couverts.
- ▶ Des **demandes d'autorisation d'absence pour rendez-vous médicaux** (ou autres) à Dijon ne sont accordées que pour une demi-journée. Le SNUDI-FO 89 est intervenu pour dénoncer la multiplication de cette réponse inadaptée au manque de remplaçants, mettant en grosse difficulté ces collègues. La DASEN nous répond que chaque cas peut être étudié... Si c'est votre cas, nous pouvons intervenir : adressez-vous au SNUDI-FO 89 !

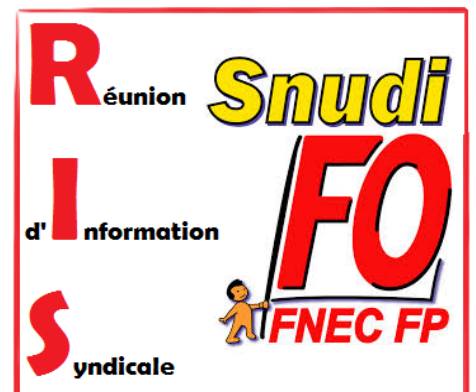
Plus de 120 signatures sur la pétition départementale du SNUDI-FO 89:

Le recrutement sur la Liste Complémentaire du CRPE 2016 doit permettre de débloquent la situation des mutations !

Mais la DASEN continue de refuser de recruter, du fait de l'accueil trop compliqué des stagiaires... Pourtant, il est possible, comme auparavant, de reculer l'année de stage d'un an, et de mettre les « Liste complémentaire » sur un poste. Mais cela demande un accompagnement que la DASEN n'est pas prête à mettre en place...

**Continuons à exiger le recrutement sur la Liste Complémentaire !
Signez et faites signer la pétition !**

<http://89.fo-snudi.fr>



à AUXERRE

le mercredi 18 janvier

de 9h à 12h

sur temps de classe

D'autres RIS seront organisées aux mois de janvier et février.

Retrouvez les dates et lieux précis sur le site :

<http://89.fo-snudi.fr>

PERMUTATIONS

Ne nous leurrons pas, cette année encore, les résultats des permutations seront misérables...

Seuls quelques collègues ayant des barèmes très élevés pourront bénéficier d'un changement de département, des situations extrêmement difficiles et douloureuses ne seront pas résolues et tous ceux qui n'ont pas de points pour rapprochement de conjoints ou pour situation de handicap resteront coincés dans le département.

La seule solution pour régler cette situation serait de recruter davantage !

Faites suivre votre dossier par le SNUDI-FO 89, afin de vérifier les barèmes et constituer votre dossier en vue de la phase d'exeat-ineat. Mobilisons-nous pour faire respecter le droit à mutation.

Attention, cette année, une phrase dans la circulaire nationale sur le changement de département indique que : « Le rapprochement de conjoints peut porter sur la résidence privée dans la mesure où cette dernière est compatible avec la résidence professionnelle » **Si vous êtes concernés informez-nous au plus vite !**

Le SNUDI-FO 89



vous souhaitez une
excellente année
2017 !

Le SNUDI-FO 89 :

**Un syndicat indépendant pour la défense des droits
et des statuts... et de l'Ecole de la République !**

Alors que les réformes de l'Education pleuvent, que les attaques contre nos droits et notre statut se multiplient, que les garanties collectives sont mal menées par la territorialisation...

Il est nécessaire de s'organiser, de faire bloc, de s'unir, pour faire entendre nos revendications, pour faire entendre notre volonté de préserver le service public d'Education, national, fondé sur les principes de l'Ecole de la République, du code de l'Education et du statut des enseignants.

Quand les inscriptions pour les écoles privées se multiplient, que s'accroît la flexibilité des enseignants (annualisation du temps de travail, dégradation des droits et des conditions de travail...), quand les collectivités territoriales ont de plus en plus la main mise sur le fonctionnement de l'Ecole, que la logique budgétaire s'impose à la logique de service public : Organisons-nous pour dire NON !

Faites-vous défendre pour faire valoir vos droits !

Utilisez le premier des droits, celui qui permet de défendre tous les autres...

...et prenez une bonne résolution pour la nouvelle année :

Syndiquez-vous au SNUDI-FO !

Pour nous contacter

permanences au syndicat :

Tous les jours au **03.86.52.55.12**

par mail : snudifo89@gmail.com

Site internet - <http://89.fo-snudi.fr>

SNUDI FO 89 COTISATIONS SYNDICALES 2017

66 % de la cotisation syndicale sont reversés sous forme de crédit d'impôts (donc même si vous n'êtes pas imposable).

Pour les nouveaux adhérents, la cotisation est égale au nombre de mois restant dans l'année civile.

Il est possible de régler en plusieurs fois (10 maximum) ou de nous indiquer à quelle date vous souhaitez être débité.

ECHELONS :	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	
PROFESSEURS DES ECOLES CLASSE NORMALE :												
Stagiaires, Adjoints, Spécialisés, ASH, IMF	année	117 €	122 €	132 €	139 €	145 €	154 €	163 €	178 €	188 €	201 €	214 €
	mois	9,8 €	10,2 €	11 €	11,6 €	12,1 €	12,8 €	13,6 €	14,8 €	15,7 €	16,8 €	17,8 €
PROFESSEURS DES ECOLES HORS CLASSE :												
Adjoints, Spécialisés, ASH, IMF	année	165 €	186 €	197 €	208 €	223 €	236 €	250 €				
	mois	13,8 €	15,5 €	16,4 €	17,3 €	18,6 €	19,7 €	20,8 €				
INSTITUTEURS :												
Adjoints	année				126 €	129 €	131 €	134 €	141 €	147 €	155 €	172 €
	mois				10,5 €	10,6 €	10,8 €	11,2 €	11,8 €	12,3 €	12,9 €	14,3 €
ETUDIANTS, CONTRACTUELS :		30 €										
EVS-AVS :		80 €										
RETRAITES :		97 €										
Ajouter :												
Chargés d'école : +4 €												
Directeurs : 2 à 4 classes : +8 € 5 à 9 classes : +12 € 10 classes et + : +15 € - IMF : +12 €												
Couples : retrancher 15 € sur le total des 2 cotisations												
Enseignants à mi-temps : ½ cotisations Enseignants à temps partiel x % : cotisation x %												

BULLETIN D'ADHESION OU DE RENOUELEMENT

à découper et à retourner au : SNUDI-FO 89 7, rue Max Quantin BP 231 89004 AUXERRE Cedex - chèque à l'ordre du SNUDI-FO

Nom : Prénom :

Fonction : Instit PE Echelon

Etablissement d'exercice (adresse) :

Téléphone de l'établissement : _____

Adresse personnelle :

Téléphone : _____ E-mail :

Montant de la cotisation : Date : Signature :



**Rejoignez un
syndicat libre et
indépendant :**

**Rejoignez le
SNUDI
FORCE
OUVRIERE**

**SNUDI
FO 89**

de l'Yonne !

